Election à la Commission consultative paritaire (CCP) de la Mission Laïque Française

À la Mission Laïque Française
POUR ET AVEC LES PERSONNELS !

LA FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU)

La FSU, première fédération syndicale de l'Education nationale, se veut force de proposition et d'action.
Forte de son indépendance et de l'engagement de tous ses militants, la FSU s'attache à construire un syndicalisme porteur d'un nouvel élan pour les personnels, le métier et le système éducatif, en France comme à l'étranger.

Le **SNES-FSU** et le **SNUipp-FSU** sont majoritaires à la CCP de la MLF (actuellement 3 sièges sur 4), dans toutes les instances de l'AEFE, dans les Commissions administratives paritaires nationales (CAPN) compétentes notamment pour les promotions. Ils sont aussi présents dans les CAP de tous les départements (1er degré) et dans toutes les CAP académiques (2nd degré).

Du 18 décembre 2014 au 18 février 2015, les personnels détachés du réseau de la Mission Laïque Française (établissements MLF, OSUI, écoles d'entreprises) sont appelés à élire leurs représentants à la Commission Consultative Paritaire (CCP).

C'est dans cette commission que vos élu(e)s FSU interviennent sur toutes les questions individuelles, les recrutements, les prolongations de missions, les révisions de notations administratives.
Les questions d'ordre général y sont également débattues : textes de cadrage, vie des établissements, rémunérations, droits des personnels et droits syndicaux...

EN CCP

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU agissent :

- POUR la défense des droits de tous les personnels
- POUR l'amélioration de la situation des personnels
- POUR un suivi individuel à chaque étape de la carrière, depuis l'affectation hors de France jusqu'à la réintégration
- POUR l'accompagnement des personnels, notamment dans les situations de crise
- POUR la défense des personnels face à l'autoritarisme et l'arbitraire

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont obtenu :

- de nombreuses avancées lors des négociations sur les textes de cadrage (statut commun des détachés, convention d'expatriation, contrat)
- l'ISAE pour les enseignants du 1er degré
- des règles et un suivi du recrutement plus transparents
- la procédure de révision des notations administratives
- la possibilité d'une réintégration conditionnelle
- un droit syndical reconnu dans les établissements.

Enseigner à l'étranger est votre choix, vous défendre est notre combat

Votez SNES-FSU - SNUipp-FSU !

Ne pas utiliser cette profession de foi comme bulletin de vote

FORCES DE PROPOSITIONS, POUR ET AVEC LES PERSONNELS, LE SNES-FSU ET LE SNUIPP-FSU REVENDIQUENT :

POUR LE RECRUTEMENT DES DÉTACHÉS EN CCP :

- encore plus de transparence dans les procédures : respect du classement établi en commission, traitement équitable des candidatures, information des candidats y compris sur les conditions contractuelles et financières avant l'embauche ;
- la prise en compte des situations particulières : titulaires en disponibilité sur contrat local, rapprochement de conjoints, mutations internes ;
- la suppression des entretiens par les chefs d'établissements ;
- la suppression des frais de dossier de candidature.

POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DE TOUS, POUR L'AMÉLIORATION DU STATUT COMMUN DES DÉTACHÉS :

- le retour à un détachement directement auprès la MLF pour mettre fin à la précarisation des personnels ;
- la sécurisation contractuelle des personnels : tacite reconduction, harmonisation et généralisation de la durée des contrats à 3 ans...
- l'extension des droits pour les congés de maladie (rémunération et durée) et pour les congés de maternité (durée)
- une réelle prise en compte du coût et des conditions de vie locale ;
- une ISAE égale à celle perçue par les collègues du 1er degré en activité en France ;
- la généralisation de la prise en charge des frais de transport et de déménagement depuis le lieu de résidence administrative jusqu'au lieu d'affectation ;
- une réelle prise en charge des agents dans les pays en crise en cas de rapatriement ou de préjudice.

POUR LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNELS À L'ÉTRANGER :

- le respect de la liberté pédagogique des enseignants
- l'inspection régulière des détachés, l'accès à la formation continue, le droit au temps partiel, le respect des maxima de service par corps
- l'instauration d'un véritable dialogue social pour l'ensemble des personnels dans tous les établissements
- un fonctionnement plus démocratique des établissements et le respect des prérogatives des instances
- le respect des droits syndicaux : droit de grève, réunions syndicales dans tous les établissements ; libre choix, pour toutes les catégories de personnels, de leurs représentants syndicaux
- pour les représentants des personnels : des décharges de service au titre de leur activité syndicale, la prise en charge des frais de déplacement pour siéger dans les instances centrales comme locales.

EN VOTANT POUR LES SYNDICATS DE LA FSU, VOUS ÉLIREZ DES REPRÉSENTANTS :

- qui interviennent pour tous les personnels en instance centrale comme en instance locale
- qui connaissent les réalités du réseau d'éducation à l'étranger
- qui font entendre vos revendications collectives et vos demandes individuelles
- qui vous informent et vous rendent compte
- qui défendent un enseignement français à l'étranger porteur des valeurs de notre système éducatif.

Votez SNUipp-FSU SNES-FSU !

Dès réception du matériel électoral

appellent à voter pour le SNES-FSU et le SNUipp-FSU.